



## **COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE COMMUN ETAT/REGION FSE / IEJ**

**DU 29 AVRIL 2015**

### **Personnes présentes :**

Mme Patricia BOSSELIN - Région Haute-Normandie - DOFP  
M. Oumarou FOFANA – DRJSCS  
Mme Frédérique GALLOIS – Région Haute-Normandie - DOFP  
M. Alain JAUNET – DIRECCTE  
Mme Aziza KHALIL – Conseil Départemental de l'Eure  
Mme Ingrid LUCAS – Région Haute-Normandie - DPEC  
Mme Estelle RECOUPE – Région Haute-Normandie - DPEC  
Mme Fabienne VIRICEL – Conseil Départemental de Seine-Maritime

Mme RECOUPE introduit ce premier Comité Technique en précisant que l'Etat et la Région ont fait le choix de partager ces comités afin d'avoir une vision globale des dossiers FSE / IEJ programmés en Région.

Elle précise également que Synergie n'étant pas encore opérationnel, les fiches récapitulatives des dossiers ne peuvent être fournies; la procédure s'améliorera dans le temps et des éléments plus qualitatifs pourront être fournis aux membres du Comité.

M. JAUNET indique que la procédure Etat est également allégée pour ce premier Comité. L'outil "Ma démarche FSE" ne permet pas l'extraction des fiches récapitulatives des dossiers et il est envisagé de donner l'accès aux membres du Comité à la lecture des dossiers via l'outil.

### **PROGRAMMATION AU TITRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL IEJ**

M. JAUNET rappelle que ce programme est différent de celui de la Région mais que les délais sont identiques; à savoir : la programmation des dossiers doit être effectuée avant le 31/12/2015 et les dépenses afférentes sont éligibles jusqu'au 31/12/2017.

A ce jour, 3 appels à projets ont été lancés et seuls les 2 premiers sont soumis au Comité :

- le premier concerne particulièrement les Missions Locales en demandant un accueil, un accompagnement et un suivi spécifique sur le public NEET pour les remettre en emploi,
- le second s'apparente au premier dans le sens où la logique d'accompagnement et de suivi des NEET est demandée mais s'adresse à des porteurs autres que les Missions Locales,
- le troisième est axé sur le décrochage scolaire dans l'Education Nationale.



## AXE PRIORITAIRE N°1 ACCOMPAGNER LES JEUNES NEET. VERS ET DANS L'EMPLOI

➤ Objectif spécifique 1.8.2.1 : « Proposer une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes NEET »

Appel à projet n°1 : « Proposer un parcours d'accompagnement « priorité à l'autonomie » volet « Accompagnement de proximité »

En préliminaire, M. JAUNET indique que les dépenses des projets portés par les Missions Locales représentent principalement des dépenses liées aux salaires des conseillers, ensuite peuvent être présentées quelques dépenses de prestations ou de frais de fonctionnement.

Mme GALLOIS demande quelle est l'articulation avec la Garantie Jeune.

M. Alain JAUNET répond que le public n'est pas tout à fait le même au départ (même des points communs existent) et qu'il n'est pas possible d'être suivi sur les 2 dispositifs en même temps car les conseillers sont complètement dédiés sur les NEET fléchés par l'IEJ.

Mme VIRICEL demande comment contrôler que les Missions Locales vont bien à la rencontre des NEET les plus éloignés (de la formation et / ou de l'emploi).

M. Alain Jaunet précise qu'il n'existe pas de consigne nationale indiquant qu'il est obligatoire de prendre les NEET de niveau infra V par exemple.

A titre informatif, Frédérique GALLOIS indique que la Région et les Missions Locales ont signé une convention spécifique pour le suivi des Contrats d'Accès à la Qualification.

M. JAUNET mentionne que les dossiers portés par les Missions Locales sont financés à 100% de la manière suivante :

- 92% des dépenses sont cofinancées par le FSE et l'IEJ
- 8% des dépenses sont cofinancées par la DIRECCTE sur des fonds Etat

La plupart des Missions Locales proposent d'embaucher de nouveaux conseillers dédiés au dispositif mais certaines ne pouvaient pas financièrement faire ce choix.

La question est alors posée de savoir s'il est opportun de financer une Mission Locale déficitaire.

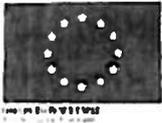
M. JAUNET indique que la DRFIP va rendre ses avis prochainement, cela permettra de répondre à cette question. Néanmoins, un avis favorable a été rendu par le service Développement Emploi Formation Insertion de la DIRECCTE en charge de la gestion des Missions Locales.

M. JAUNET précise que sur tous ces dossiers, à la demande des porteurs de projets, des coûts simplifiés seront appliqués à hauteur de 15% (avec un avis favorable de l'Autorité de Gestion).

Mme VIRICEL demande comment sont traitées les aides d'Etat sur les Missions Locales.

M. JAUNET précise qu'une note du Ministère à ce sujet est disponible et propose de l'envoyer aux membres du Comité pour information.

Les dossiers sont alors présentés (cf tableau en annexe).



- Association Accueil Avenir Jeunes de l'Agglomération Elbeuvienne : « Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'Emploi »
- Mission Locale de l'Agglomération Havraise : « Accompagnement vers l'accès à l'autonomie et aux situations en milieu professionnel des jeunes NEET du territoire de la Mission Local Havraise »
- Mission Locale Caux Seine Austreberthe : « Priorité à l'autonomie par l'emploi ou la formation des jeunes NEET »
- Mission Locale Dieppe Cote d'Albatre : « Accompagnement des jeunes NEET vers et dans l'emploi »
- PAIO des Cantons de Fécamp – Valmont « IEJ – Promouvoir l'emploi durable pour les jeunes 16/25 ans »
- Mission Locale Louviers Val de Reuil Andelle : « Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi : Proposer un parcours d'accompagnement Priorité à l'autonomie »
- Mission Locale de l'agglomération rouennaise : « Priorité à l'autonomie (IEJ) »
- Mission Locale Ouest Eure : « Activ'emploi »
- Mission Locale du Pays de Caux Vallée de Seine : « Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi »
- Mission Locale Pays d'Évreux et Eure Sud : « Accompagnement des jeunes NEET »
- Mission Locale Rurale du Talou : « Accompagnement IEJ MLR Talou »
- Mission Locale Vernon Seine Vexin : « Favoriser l'insertion professionnelle des NEET du territoire de la Mission Locale Vernon Seine Vexin ».

Un avis défavorable est porté sur le dossier de la PAIO de Fécamp car le dossier est non recevable.

Un avis favorable est émis à l'encontre des autres dossiers sous réserve des avis formalisés rendus par le service DEFI de la DIRECCTE et de la DRFIP (notamment à propos du financement des Missions Locales déficitaires).

**Appel à projet n°2 : « Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi en Haute-Normandie - Diversifier l'offre de services à des NEET en parcours d'accompagnement »**

Les dossiers sont présentés aux membres du Comité (cf tableau en annexe).

- **AGEFOS PME : « Forma NEET »**

M. JAUNET précise que le montant du projet sera revu à la baisse car la partie dédiée à la formation des parrains n'est pas éligible.

Un avis favorable est émis sur ce projet.



➤ **Comité d'action et de promotion sociales ; « Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi ; diversifier l'offre de services à destination des NEET en parcours d'accompagnement »**

Le projet reprend la forme du dispositif Contrat d'Accès à la Qualification porté par la Région.

Un avis défavorable est rendu pour ce projet.

➤ **FODENO : « Programme d'Inclusion Sociale, d'Accès à la Qualification et à l'Emploi »**

Le projet reprend la forme du dispositif Contrat d'Accès à la Qualification porté par la Région.

Un avis défavorable est rendu pour ce projet.

➤ **AHAMI : « Des savoirs pour réussir »**

Un avis favorable sous réserve est émis.

Le projet devra exclure l'atelier "savoirs de base" qui s'apparente à de la formation.

➤ **Education et Formation : « Ecole de Production des métiers de la restauration »**

La Direction de l'Orientation et de la Formation Professionnelle de la Région a émis un avis favorable.

Un avis favorable est émis pour ce projet.

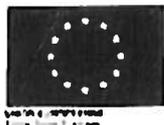
➤ **GPT REG ASS INSERTION HAUTE NORMANDIE : « Accompagnement en SAIE des jeunes vers l'emploi »**

Ce projet est en fait un portage d'action du GRAIN pour des associations intermédiaires adhérentes au GRAIN.

Mme VIRICEL émet une réserve quant au fait que le projet ne finance pas une action mais la structure elle-même.

M. JAUNET va demander des précisions au niveau national pour savoir si ce genre projet est finançable.

Un avis favorable sous réserve est émis en attente de la réponse du niveau national.



➤ **L'arbre aux Légumes : « Remobilisation des jeunes NEET via l'insertion professionnelle et le sport »**

L'UT de la DIRECCTE a émis un avis défavorable, le budget étant élevé par rapport au projet.

Le Conseil Départemental de l'Eure émet également un avis défavorable sur ce projet : il existe des problèmes de justifications du temps dédié au projet.

Un avis défavorable est donc émis sur ce projet.

➤ **Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Eure : « Accompagner les NEET de 16 à 25 ans vers l'emploi artisanal »**

Un avis favorable est émis sur ce projet.

➤ **Chambre des métiers et de l'artisanat de la Seine-Maritime : « Consolidation et renforcement du parcours du jeune NEET au CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Dieppe »**

Il est émis des réserves quant à l'éligibilité du jeune entrant sur ce projet : s'il est déjà entré au CFA, il n'est plus NEET mais apprenti.

M. JAUNET précise que le jeune est recruté avant l'entrée en CFA et signature du contrat d'apprentissage (il est donc NEET). L'accompagnement et le suivi s'effectue sur une période de 4 à 6 mois.

La Chambre des Métiers devra apporter des précisions sur ce sujet.

Un avis réservé est émis sur ce projet notamment au regard de l'éligibilité du public.

➤ **NQT : « Soutien des jeunes diplômés en difficulté, de Haute-Normandie, vers l'insertion professionnelle ».**

M. FOFANA connaissant la structure en explique le principe : NQT s'implante en région et travaille sur les Bac +4 qui ont des problèmes d'emploi. Son action principale est de parrainer des jeunes vers l'emploi. La DRJSCS finance ces parrainages.

Néanmoins, à la demande de la DRJSCS, NQT a confirmé que les jeunes de ce projet étaient suivis par un conseiller dédié.

Un avis favorable sous réserve est émis.

NQT devra fournir un courrier indiquant clairement que le public suivi sur ce projet est différent de celui parrainé.



➤ **Chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime :**  
« Accompagnement des jeunes NEET issus des CFA de la Chambre des métiers et de l'artisanat 76 et insertion professionnelle »

Le service Apprentissage de la Région émet des réserves sur ce dossier.  
La Région vise déjà la thématique de la rupture des contrats d'apprentissage via le Contrat d'Objectifs et de Moyens et se demande donc quelle est donc la plus-value de ce projet.

Un avis réservé est donc émis sur ce projet.

➤ **Chambre de métiers et de l'artisanat de la Seine-Maritime :**  
« Dispositif d'accompagnement renforcé à destination du public jeune NEET »

Le service Apprentissage de la Région émet des réserves sur ce dossier.  
Il est demandé des précisions sur les intervenants afin de vérifier que les postes ne sont pas déjà financés par ailleurs.  
M. JAUNET indique que les noms des formateurs sont sur les fiches récapitulatives fournies pour le Comité.  
Mme RECOUPÉ les fera parvenir au service Apprentissage pour analyse et retour à la DIRECCTE.

Un avis réservé est donc émis sur ce projet.

## PROGRAMMATION AU TITRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL REGION FEDER FSE

### **AXE 5 – FORMER LES JEUNES HAUT-NORMANDS POUR PERMETTRE LEUR INSERTION**

#### Objectif thématique n° 8 : Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité

➤ Objectif spécifique 5.1 : Augmenter le nombre de jeunes accédant à une première qualification et/ou un emploi (IEJ)

Mme RECOUPÉ indique qu'un pré-fléchage des crédits du FSE et de l'IEJ sur les 2 dossiers présentés a été réalisé et que cela est bien prévu au cahier des charges.

Mme BOSSELIN présente le dispositif Contrat d'Accès à la Qualification en indiquant que le public cible est précisément celui des NEET.



Il s'agit d'un dispositif permettant à des jeunes de niveau infra V, ou de niveau V non validé ou encore de niveau IV non validé, d'accéder à une qualification de niveau V (CAP, TP,...), ou de niveau IV.

Les prescripteurs sont les Missions Locales.

Ce dispositif, qui prend la forme d'un Contrat d'Accès à la Qualification, est un parcours global de formation professionnelle comportant 3 phases :

1 – une définition de parcours de formation : d'une durée de 1 à 2 mois pendant laquelle les Missions Locales repèrent les jeunes en difficulté et les dirigent vers les organismes de formation en charge de la mise en œuvre du CAQ. Un travail est alors effectué sur le projet professionnel, la formation envisagée. A la fin de cette phase, le Contrat peut être signé.

2 – une action préparatoire : d'une durée maximale de 1 200h, elle consiste au travail sur le projet en menant une action préparatoire et un accompagnement par les Missions Locales.

3 – un suivi pédagogique qui se poursuit sur la période de qualification proposant une certification de niveau V ou de niveau IV.

Ainsi, l'objectif de ce dispositif est l'atteinte d'une qualification ayant pour but de trouver plus facilement un emploi.

Mme RECOUPÉ précise que seules les phases 1 et 2 sont cofinancées par des crédits du FSE et de l'IEJ. La phase 3 correspond aux actions du Programme Régional de Formation Professionnelle par ailleurs cofinancées par des crédits du FSE.

Les deux projets sont présentés pour ce Comité représentant 62% de programmation par rapport à la maquette. Un troisième projet "CAQ" sera programmé avant la fin de l'année et l'enveloppe pourra donc être consommée.

Les deux projets sont présentés aux membres du Comité.

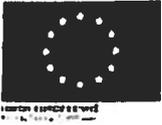
**> REGION HAUTE-NORMANDIE – Direction de l'Orientation et de la Formation Professionnelle - Contrats d'Accès à la Qualification 2013**

Il s'agit d'une programmation triennale de 5 lots répartis sur le territoire haut-normand.

Le coût total de ce projet est de 7 816 527,00 € (6 268 990,75 € de formation et 1 547 536,25 € de rémunération hors phase 3).

La participation au titre du FSE est de 2 605 248,45 €, soit 33,33% du coût total.

La participation au titre de l'IEJ est de 2 605 248,45 €, soit 33,33% du coût total.



➤ **REGION HAUTE-NORMANDIE – Direction de l’Orientation et de la Formation Professionnelle - Contrats d’Accès à la Qualification 2014**

Il s’agit d’une programmation triennale de 5 lots répartis sur le territoire haut-normand.

Le coût total de ce projet est de 7 060 044,00 € (5 648 035,25 € de formation et 1 412 008,75 € de rémunération hors phase 3).

La participation au titre du FSE est de 2 353 112,67 €, soit 33,33% du coût total.

La participation au titre de l’IEJ est de 2 353 112,67 €, soit 33,33% du coût total.

**AXE 6 – FORMER TOUT AU LONG DE LA VIE POUR REpondre AUX ENJEUX ECONOMIQUES HAUT-NORMANDS**

**Objectif thématique n°10 : Investir dans l’éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l’apprentissage tout au long de la vie**

➤ **Objectif spécifique 6.1. : Elever le niveau de qualification des haut-normands les plus fragilisés**

➤ **Objectif 6.1.1 : Soutenir l’accès à l’acquisition d’un socle de compétences en ligne avec des modules techniques, de savoirs de base (y compris alphabétisation) et des compétences clés transversales et transférables**

➤ **REGION HAUTE-NORMANDIE – Direction de l’Orientation et de la Formation Professionnelle - Actions de Formation pour l’emploi durable des demandeurs d’emploi en situation de handicap – Année 2015**

Ce projet, présenté par la Direction de l’Orientation et de la Formation Professionnelle de la Région Haute-Normandie, concerne la mise en place d’actions de formation destinées exclusivement aux personnes en situation de handicap dans le cadre de la convention de partenariat entre la Région Haute-Normandie et l’AGEFIPH.

Il a pour objectif de leur permettre d’accéder à une qualification afin de leur faciliter l’accès à un emploi durable.



Mme GALLOIS précise que cette commande et la lecture des projets afférents ont été réalisées en partenariat avec l'AGEFIPH et également en lien étroit avec CAP Emploi et les Missions Locales.

Le coût total de ce projet est de 22 010 €.

La participation au titre du FSE est de 11 005 €, soit 50% du coût total.

➤ **REGION HAUTE-NORMANDIE – Direction de l'Orientation et de la Formation Professionnelle - Actions de Formation au titre de « l'Expérimentation Illettrisme » sur Dieppe – Année 2015**

Ce projet, présenté par la Direction de l'Orientation et de la Formation Professionnelle de la Région Haute-Normandie, concerne la mise en place, à titre d'expérimentation, d'actions de formation préparatoires ayant pour objectif la lutte contre l'illettrisme sur la zone de Dieppe. Il s'inscrit dans le cadre de la nouvelle compétence régionale en matière de lutte contre l'illettrisme prévue par la loi du 5 mars 2014.

Mme GALLOIS précise qu'un retour sera fait à la Commission Illettrisme d'ici fin 2015, si les effets de ces actions se révèlent positifs, des commandes du même type pourraient être reconduites sur d'autres territoires.

Le coût total de ce projet est de 166 497 €.

La participation au titre du FSE est de 83 248,50 €, soit 50% du coût total.

➤ **REGION HAUTE-NORMANDIE – Direction de l'Orientation et de la Formation Professionnelle - Groupement de commandes avec Pôle Emploi Haute-Normandie - Actions de formation préparatoires, actions de formation en faveur de l'illettrisme et actions de formation dans le cadre du plan sénior – Année 2015**

Ce projet, présenté par la Direction de l'Orientation et de la Formation Professionnelle de la Région Haute-Normandie, en commande groupée avec Pôle Emploi Haute-Normandie, concerne la mise en place d'actions de formation préparatoires, en faveur de l'illettrisme et des séniors sur le territoire haut-normand.

Il s'inscrit dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 confiant à la Région la coordination de l'achat public des formations collectives pour les demandeurs d'emploi ainsi que la mise en place du dispositif « compétences clés ».

Il est également mis en place dans le cadre de l'adoption, par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 13 octobre 2014, du plan séniors prévoyant 600 places de formation.

Le coût total de ce projet est de 2 881 848,60 €.

La participation au titre du FSE est de 1 440 924,30 €, soit 50% du coût total.



➤ **Objectif 6.1.2 : Former les personnes en recherche d'emploi en leur proposant des parcours individualisés et professionnalisants**

➤ **REGION HAUTE-NORMANDIE – Direction de l'Orientation et de la Formation Professionnelle - Actions de Formation pour l'emploi durable des demandeurs d'emploi en situation de handicap – Année 2015**

Ce projet, présenté par la Direction de l'Orientation et de la Formation Professionnelle de la Région Haute-Normandie, concerne la mise en place d'actions de formation destinées exclusivement aux personnes en situation de handicap dans le cadre de la convention de partenariat entre la Région Haute-Normandie et l'AGEFIPH.

Il a pour objectif de proposer des parcours de formation individualisés et professionnalisants.

Le coût total de ce projet est de 325 656 €.

La participation au titre du FSE est de 162 828 €, soit 50% du coût total.

Pour clore ce Comité, Mme RECOUPÉ revient sur la complexification du travail de programmation sur ce nouveau Programme Opérationnel : en effet, des objectifs de résultats étant contractualisés avec la Commission Européenne, il convient de les respecter.

Concernant l'IEJ, une évaluation d'impact a été demandé par la Commission Européenne à chaque Etat membre.

Les opérations n'étant pas encore programmées, il est difficile pour le Région d'y répondre mais la DGEFP a décidé de porter seule cette évaluation et se déplacera en région pour agréger les données.

Des tableaux d'avancement plus précis seront proposés lors des prochains Comités.

Pour le Directeur Régional et par délégation,  
le Responsable du Service FSE

  
Alain JAUNET